

I. Nombre de malades de longue durée

Maladie de longue durée - Durée moyenne - Nombre de malades sous contrat de travail

Question n° 243 posée le 26 mai 2025 au vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté, par Madame la Représentante DE KNOP¹

Nous avons lu votre note de politique générale et soutenons votre volonté de réduire le nombre de malades de longue durée. Toutefois, la note ne mentionne pas de chiffres sur la durée moyenne des maladies de longue durée, ni sur le nombre de malades de longue durée disposant encore d'un contrat de travail actif.

Ces données nous semblent essentielles afin de pouvoir formuler une politique efficace en matière de maladies de longue durée.

1. Disposez-vous de chiffres sur la durée moyenne des maladies de longue durée ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous les communiquer ?
2. Combien de malades de longue durée disposent-ils encore d'un contrat de travail ?

Réponse

Vous trouverez ci-dessous les réponses à vos questions pour l'exercice 2023. Pour cette année, les statistiques définitives concernant le nombre de personnes en invalidité de longue durée ne sont pas encore disponibles. Les chiffres pour l'année de service 2023 sont donc provisoires.

1. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le nombre de sorties d'invalidité, ventilé par durée d'invalidité, tant pour le régime des travailleurs salariés que celui des indépendants. La première année d'invalidité, la période d'incapacité primaire, n'est pas prise en compte.

Pour déterminer la durée d'une période d'invalidité, celle-ci doit être clôturée. Par conséquent, seuls les cas pour lesquels la période d'invalidité est terminée sont pris en compte pour calculer la durée d'invalidité. Il s'agit donc du nombre de bénéficiaires dont la reconnaissance médicale d'invalidité a pris fin au cours de l'année 2023.

Nombre de sorties d'invalidité par durée en invalidité et par régime – 2023 :

Durée invalidité	Salariés	Indépendants	Total
< 1 an	18.967	1203	20.170
>= 1 an- et < 2 ans	8.166	591	8.757
>= 2 ans- et < 3 ans	4.918	434	5.352
>= 3 ans- et < 4 ans	3.648	375	4.023
>= 4 ans- et < 5 ans	2.929	257	3.186
>= 5 ans- et < 10 ans	9.650	924	10.574
>= 10 ans	11.822	739	12.561
Total	60.100	4.523	64.623

1. Bulletin n° 023, Chambre, session ordinaire 2024-2025, p. 102.

2. Actuellement, l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) ne dispose pas de moyen permettant de déterminer le nombre de malades de longue durée encore sous contrat de travail. L'INAMI travaille actuellement à l'élaboration d'une base juridique qui permettra, à l'avenir, de déterminer ce nombre. En attendant l'enrichissement de ces données, il peut être indiqué qu'au 31 décembre 2023, 78.752 personnes atteintes d'une maladie de longue durée dans le régime des travailleurs salariés disposaient de l'accord du médecin-conseil pour une reprise du travail autorisée. Cela correspond à 15,95 % du nombre total de personnes en maladie de longue durée au 31 décembre 2023. Ces 78.752 personnes sont donc actives à temps partiel sur le marché du travail dans le cadre de la politique de réinsertion.